

# AVIS DE PROMOTION PAR VOIE DE DETACHEMENT POUR L'ACCES AU CORPS DES SOUS-PREFETS

## AU TITRE DE L'ANNÉE 2021 POUR LES FONCTIONNAIRES TRAVAILLEURS HANDICAPES

Il est ouvert au titre de l'année 2021 un recrutement par voie de détachement pour l'accès au corps des sous-préfets de l'État conformément au décret n° 2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Un (1) poste est ouvert à ce titre.

Le calendrier de recrutement est le suivant :

Date d'ouverture des inscriptions : jeudi 9 septembre 2021

Date limite de réception du dossier complet par voie électronique : 7 octobre 2021.

1<sup>re</sup> phase du recrutement – sélection des candidats sur dossier : du 18 au 22 octobre 2021

2<sup>e</sup> phase du recrutement – entretiens avec la commission de sélection pour les candidats retenus : à compter du 15 novembre. Les candidats retenus pour les auditions seront convoqués au moins 10 jours avant la date de l'audition, qui se déroulera en Ile de France, sur une durée de 40 minutes incluant une présentation initiale des motivations de cinq minutes.

Le dossier de candidature est constitué des éléments suivants :

- a) **Une dossier d'inscription et de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle en format PDF ;**
- b) **Une copie du document en cours de validité permettant de justifier que l'agent correspond à l'une de ces catégories :**
  - 1. Travailleur handicapé reconnu par la CDAPH ;
  - 2. Titulaire d'une rente attribuée au titre d'accidents ou de maladies professionnelles ;
  - 3. Titulaire d'une pension d'invalidité ;
  - 4. Titulaire d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre ;
  - 5. Sapeur-pompier volontaire titulaire d'une pension d'invalidité ;
  - 6. Titulaire de la carte « mobilité inclusion » avec mention « invalidité » ;
  - 7. Titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.
- c) **un état des services établie par l'autorité de gestion justifiant, au 1er janvier de l'année considérée, de huit ans de services effectifs dans un corps de catégorie A ou sur un emploi de catégorie A ou assimilé .**

Le dossier de candidature doit être adressé par voie électronique à l'adresse suivante : [mission-mobilite-debouches@interieur.gouv.fr](mailto:mission-mobilite-debouches@interieur.gouv.fr). Un accusé réception confirmera la bonne réception du dossier.

Les dossiers sont examinés par une commission de sélection composée d'au moins trois membres, dont un au moins est une personne compétente en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

## Fiche de poste

Administration d'accueil : Ministère de l'intérieur

Corps : Sous-préfets

Grade ou classe : Sous-préfets de classe normale

Catégorie : A+

### **Autorité de recrutement :**

- Le directeur de la modernisation et de l'administration territoriale

### **Autorité dont relève l'emploi :**

- Le secrétaire général du ministère de l'intérieur

### **Localisation des emplois :**

- L'affectation est possible sur l'ensemble du territoire national

### **Caractéristiques des emplois :**

Le poste relève de la classe IV des emplois de sous-préfets.

### **Conditions d'exercice des fonctions :**

- Obligation de résidence dans le département d'affectation (logement de fonction)
- Disponibilités et continuité de l'Etat à assurer (période d'intérim et de vacance, permanences de week-end)
- Engagement à servir sur toute zone géographique d'affectation proposée
- Mobilité obligatoire sur l'ensemble du territoire tous les deux ou trois ans
- Port de l'uniforme lors de manifestations publiques

## **DESCRIPTIF DE L'EMPLOI ET DE SES MISSIONS**

Le sous-préfet en poste en administration territoriale est amené à exercer les fonctions suivantes :

En qualité de directeur de cabinet du préfet, le sous-préfet est chargé :

- de suivre l'ensemble des dossiers relevant de la sécurité et du maintien de l'ordre public, de la prévention et de la gestion des crises, de l'animation des politiques de sécurité. A ce titre :
- il assiste le préfet, dans la coordination des services de police, de gendarmerie, et des services de secours. Il élabore les plans de prévention et met en œuvre les dispositifs opérationnels d'intervention ;
- il coordonne les dispositifs de politique de prévention de la délinquance et de la radicalisation.
- d'organiser les déplacements dans le département des personnalités officielles, de suivre les affaires réservées et sensibles (décorations, protocoles, suivi la vie politique locale).

En qualité de secrétaire général de préfecture, le sous-préfet qui a la qualité de sous-préfet de l'arrondissement chef-lieu, seconde le préfet dans l'administration des services de la préfecture et dans l'animation des services de l'Etat. Sous son autorité, il a la charge :

- de l'administration des services de la préfecture et des sous-préfectures (gestion des moyens humains, dialogue social, gestion budgétaires et immobilière) ;
- de conduire les politiques interministérielles et la gestion des dossiers structurants du département, de coordonner et d'impulser à cette échelle, l'action des services déconcentrés de l'Etat ;
- d'assurer la suppléance ou l'intérim du préfet en cas d'absence ou de vacance.

En qualité de sous-préfet d'arrondissement, il assure la représentation territoriale de l'Etat. Sous l'autorité du préfet :

- il veille au respect des lois et règlements ;
- il assure la coordination des services de l'Etat dans l'arrondissement et participe au développement local dans la mise en œuvre des politiques nationales et européennes, notamment en matière d'aménagement du territoire ;
- il concourt au maintien de l'ordre public, à la sécurité et à la protection des populations, notamment en coordonnant les services de sécurité publique, civile et de secours dans le cadre de la gestion de crise et d'évènements exceptionnels ;
- il participe à l'exercice du contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales en lien avec les services de la préfecture chef-lieu. Il suit l'évolution sur son arrondissement des structures intercommunales et assure le conseil juridique aux élus ;
- il accompagne en matière d'ingénierie territoriale les porteurs de projets, élus, acteurs économiques et sociaux et le mouvement associatif, afin de les soutenir dans leurs projets et initiatives locales.

Il peut en outre se voir confier des missions particulières, temporaires ou permanentes, au niveau départemental ou des missions d'intérêt régional par le préfet de région, avec l'accord du préfet de département.

En qualité de sous-préfet chargé de mission, le sous-préfet, placé auprès d'un préfet de département, est responsable du pilotage d'une mission particulière à enjeu national ou en lien avec le suivi d'une problématique territoriale. Dans ce cadre, le sous-préfet peut notamment assurer des fonctions de secrétaire général adjoint, de sous-préfet, chargé de la politique de la ville ou de sous-préfet chargé de la relance.

### **COMPETENCES ET QUALITES ATTENDUES**

Les principales qualités recherchées sont :

- ✓ Sur les postes de directeur de cabinet : la rigueur, la réactivité, le sang-froid, le sens de la communication, la disponibilité et l'autorité ;
- ✓ Sur les postes de sous-préfet d'arrondissement : l'esprit d'initiative, la connaissance technique du droit local et la capacité à gérer les montages juridiques et financiers de projets de développement, le relationnel notamment avec les élus locaux ;
- ✓ Sur des postes de sous-préfet chargé de mission : capacité à la conduite de projet, à l'élaboration d'une stratégie, communication avec les médias, capacité à décider, à constituer et développer un réseau professionnel, à faire preuve de leadership, de diplomatie et d'écoute ;
- ✓ Sur les postes de secrétaire général de préfecture : rigueur, capacité à s'investir sur des sujets techniques et des dossiers à forte dimension juridique, sens de l'autorité, capacité de décision, aptitude confirmée au management de structures importantes.

#### **Durée d'occupation de l'emploi :**

Détachement d'un an, renouvelable une fois avant intégration dans le corps

#### **Période probatoire :**

- Six mois

#### **Formation :**

- Un cycle de formation obligatoire à la prise de poste (ordre public, sécurité civile, communication, management) est organisé durant la période probatoire

**Contact :** [mission-mobilite-debouches@interieur.gouv.fr](mailto:mission-mobilite-debouches@interieur.gouv.fr)